



Commune de Saint-Victor
Conseil Municipal du vendredi 7 septembre 2018
À 20 h 30 Salle des mariages

Membres Présents : Maurice AUDRAS, Nadège FRACHISSE (à partir de 21h), Jacques FRANÇOIS, Bernard MAGNOULOUX, Thibaut MAZET, Alain MESBAH-SAVEL, Françoise PONSONNET, Bernard VICTOURON, Delphine ANDRÉ (à partir de 20h 50). -Quorum atteint-

Excusé.e.s : Jérémy SIRGUEY (pouvoir à B. Magnouloux).

Absent.e.s : Philippe LARNAUD, Nathalie VILET, Jérôme MONTAGNE, Myriam DEYGAS,.

Compte-rendu :

Ordre du Jour :

Questions diverses :

(Nous recevons un candidat à la reprise du snack-bar du camping. Débat à bâtons rompus)

! **Présentation des dossiers d'urbanisme ;**

- ! Déclaration préalable déposée par M. Ponsonnet Patrick pour panneaux photovoltaïques posés au sol.
- ! Déclaration préalable déposée par Christophe Sapet pour élargir porte et fenêtre dans bâtiment existant ;
- ! Permis de construire déposé par M.Joël Bossy pour la construction d'un stockage ouvert. Ce dossier a fait l'objet d'une autorisation en date du 25 août 2018.
- ! Permis de construire déposé par M. Vala pour la construction d'une maison individuelle à Deyras. Discussion sur les problèmes suscités par son appropriation présumée du domaine public.

! **Point sur les travaux en cours :**

L'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics (E.V.T.P.) entamera à compter du 10 septembre des travaux de resurfaçage sur les voies suivantes :

- ! Chemin de Serre de Berger,
- ! Chemin du Moulin de Bozas,
- ! Chemin de Réat. Sur cette dernière un renforcement de la patte d'oie sera effectué. Une attention particulière doit être apportée à ce tronçon puisque la voirie sera utilisée tout début octobre par un convoi important de transport de poulets depuis La Mûre. L'entreprise E.V.T.P. sera informée de cette donnée dès lundi 10 septembre. Pour mener à bien ces travaux, la circulation sera réglementée du 10 au 28 septembre et pourrait être interrompue selon la nécessité des travaux. Le coût de ces travaux est estimé à 37622,85 € H.T..

! **Cession de terrain Chemin de Jomard** : à côté de la station d'épuration, M. Paut veut acheter cette parcelle de quelques 3000 m² qui n'est pas utile à la station. Il se propose d'en arracher l'ambrosie. Le conseil municipal approuve le principe de cette vente, il faudra toutefois s'assurer que l'accès à la station ne soit pas pénalisé par cette vente. Éventuellement prévoir l'instauration d'une servitude de passage lors dans l'acte de vente.

! **Élaboration du prochain numéro de *La Feuille de Chêne*** ; B. Magnouloux donne la liste des articles pressentis, d'autres sont suggérés, les rédacteurs sont désignés.

! **Opération brioches** : Vente prévue le samedi 6 octobre. Compte tenu des ventes réalisées les années précédentes, il faudrait commander un peu moins de brioches pour cette édition 2018. Il faut également penser à l'étiquetage des sachets.

! **Transports scolaires** : Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de cette année les frais de transports des élèves de l'école au gymnase de Saint-Félicien d'une part, et à la piscine LINAÉ de Tain l'Hermitage d'autre part ne sont plus pris en charge par ARCHE AGGLO. L'an dernier ces transports s'élevaient à environ 4 500 € rien que pour le gymnase et environ 1 000 € pour 10 séances de piscines.

Délibérations et votes :

• **Foncier :**

Monsieur le Maire rappelle la demande de la SCI « La Ferme de Sauze » représentée par Monsieur Laurent GARIN de modifier l'emplacement de la voirie au lieudit Sauze et l'avis favorable en date du 5 avril 2017 de Monsieur Michel BAZIN Commissaire enquêteur de l'enquête publique menée sur le sujet.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose le déclassement et la cession de la parcelle cadastrée section ZO n°73 d'une contenance de 1858 m² à la SCI « La Ferme de Sauze » représentée par Monsieur Laurent GARIN. En échange de quoi la commune se verra rétrocéder la parcelle cadastrée section ZO n°68 d'une contenance de 2327 m² appartenant à la SCI « La Ferme de Sauze » représentée par Monsieur Laurent GARIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide cet échange de terrain avec la SCI La Ferme de Sauze représenté par M. Garin.

• **Instauration d'un dispositif de compte épargne-temps au bénéfice des agents communaux.**

Le Maire indique qu'il est institué dans la collectivité de Saint-Victor un compte épargne-temps. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés (congés annuels, R.T.T. et repos compensateurs) en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Délib. votée à l'unanimité

Prochain conseil : vendredi 12 octobre à 20h30.